

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des agents de catégorie A et sous statuts d'emploi 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau des dotations et des compétences</p>	<p>Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2024-165 13/03/2024</p>
--	---

Date de mise en application : 14/03/2024

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/04/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 8

Objet : Premier appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), Directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024

Destinataires d'exécution

- Administration centrale (DGER et SRH) ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement ;

- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole.

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024. Elle organise le premier des deux appels à candidatures sur ces postes.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les postes publiés donnent lieu à détachement pour les emplois régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Textes de référence :- Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;
- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;
- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant le nombre des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;
- Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2020-31 du 16 janvier 2020 diffusant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité ;
- Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) dont s'est doté le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) (note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 du 16 janvier 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-31>), les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement. Il s'agit pour une part, des postes de direction ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs à forte activité ou de catégorie 1 en EPLEFPA, régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 modifié pris pour l'application de ce décret (« arrêté-liste »). Pour une autre part, il s'agit des postes dits « hors statut d'emploi », correspondant à la fonction de directeur des centres constitutifs de ces établissements, qui seront également régis par le décret du 5 novembre 2019 dans le cadre de la modification à paraître de ce statut d'emplois. Ces emplois seront inscrits sur la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles mentionné en référence qui sera modifié corrélativement.

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024. D'autre part, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agro : note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>, cette note présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2024.

Dans l'attente de la publication modificative du décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence, les règles précisées dans la version en vigueur de ce décret s'appliquent. Toutefois, dans un souci de lisibilité, certaines évolutions à venir sont présentées dans la présente note, comme les conditions d'accès au statut d'emploi ainsi que le périmètre de certains postes. Ces éléments sont présentés au fil de la note ci-après.

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A – Dispositions générales ;
- B – Cas particuliers ;
- C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2024.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent **obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note. Selon le niveau fonctionnel du poste, il s'agit du chef d'établissement (pour les postes de directeur adjoint, ou de directeur de centre constitutif) ou de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique (pour les postes de directeur d'EPLEFPA). Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) visé(s), ainsi que des objectifs attendus. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

La campagne annuelle de mobilité repose sur **deux appels à candidatures**. Le premier appel est organisé par la présente note de service. Il est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2024.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats seront publiés le **18 avril 2024**.

Le second appel à candidatures, **prévu le 25 avril**, sera ouvert aux mêmes candidats. Les résultats en seront publiés le **6 juin 2024**.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau pour assurer une prise de poste au **1^{er} septembre 2024 au plus tard**.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, pour les emplois inscrits sur l'arrêté liste du 14 novembre 2019, le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « *La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une durée maximale de quatre ans renouvelable une fois.* »). Cette durée ne sera pas modifiée par le décret à paraître.

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emplois n'autorise que deux situations de « *prolongation exceptionnelle* » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée plafonnée à deux ans (article 7 du décret du 5 novembre 2019).

Conformément à la charte de gestion du 11 février 2020 mentionnée en référence, les personnels primo détachés dans le statut au titre de la fonction de directeur adjoint depuis le 1^{er} septembre 2022, qui souhaitent solliciter leur réaffectation sur le poste antérieur d'enseignant ou de CPE qui leur a été préservé, doivent en faire la demande formelle auprès humaines (SRH), avec copie à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avant l'ouverture du second tour de la campagne.

Seuls les postes des agents ayant saisi une déclaration d'intention de mobilité (DIM) et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2024 sont publiés à la mobilité. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service ou lorsque l'agent a atteint ou atteindra à la rentrée scolaire 2024 la durée maximale d'affectation sur un même emploi, prévue à l'article 6 précité du décret du 5 novembre 2019.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle du 8 juillet au 11 juillet 2024, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

Les conditions d'éligibilité et d'affectation varient selon le statut juridique des postes publiés, qui est précisé sur la fiche de poste.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- les directeurs et directeurs-adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 et ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité (DIM) conformément à la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2023-599 du 21 septembre 2023 ;
- et, **qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire** mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - les directeurs contractuels en CDI ou en CDD dont la fin est prévue au 31 août 2024..
 - Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné étant réservé aux fonctionnaires, les agents contractuels (y compris bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée) pourront prétendre à l'exercice des missions, indépendamment du statut d'emplois.

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi.

Sous réserve de la validation définitive par le Conseil d'Etat, les conditions de détachement dans le statut d'emploi pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA seraient les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A : <ul style="list-style-type: none">- soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement*,- soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement. les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maître de conférence...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans
Accès au groupe II	Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750. Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre

années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* grade d'avancement :

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,

- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,

- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut seront soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, l'autorité académique à savoir le DRAAF-DAAF/SRFD-SFD¹ d'origine et d'accueil, IGAPS, DGER/SDEDC² et bureaux de gestion (BASE/BPCO) du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 14 au 28 mars 2024 à minuit**.

En validant (signant) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les **candidatures validées** (signées) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 28 mars 2024**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation,

¹ Le service régional de formation et de développement pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les services de formation et de développement pour les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (outremer).

² Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative),
- l'annexe B bis, si besoin, en cas de « *mobilité double* » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MASA),,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2.de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricoll (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent **soliciter la réactivation de leur compte Agricoll** (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, **soliciter la création de leur compte Agricoll** (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, **soliciter la création de leur compte Agricoll**. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au **28 mars 2024, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitæ (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, B bis (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique direct**,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés des supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 28 mars 2024**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, et au plus tard le 28 mars 2024, le candidat adresse un exemplaire des annexes B, *B bis* et C, sous format électronique (PDF), simultanément :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 » ;
- au réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), sur la messagerie fonctionnelle [liste-raps-sg@agriculture.gouv.fr](mailto:list-raps-sg@agriculture.gouv.fr).

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLEFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, **avant le 28 mars 2024**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Etapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **AgriMob du 29 mars au 2 avril 2024 inclus**

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 2 avril 2024** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans AgriMob** et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 9 avril 2024** à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la pré-sélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans AgriMob du 9 au 11 avril 2024. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emploi correspondant sont nommés comme faisant-fonction pour la durée de l'année scolaire 2024-2025.

Les résultats de ce premier appel à candidatures seront publiés le **18 avril 2024**, sur l'espace numérique du MASA (intranet / espace Mobilités). Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2024 doit :

- ☛ le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- ☛ transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251 avenue de Vaugirard 75 432 Paris cedex 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- ☛ transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024

Les postes proposés au premier appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés en annexe A par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »). Chaque fiche de poste est disponible par lien hypertexte à partir du sommaire et du numéro de publication.

D – CALENDRIER GENERAL

<u>Candidats relevant du MAA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	
<u>Candidats externes au MAA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : <ul style="list-style-type: none"> - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe) 	Jeudi 28 mars 2024 <i>(date de validation ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 29 mars au 2 avril 2024 inclus
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 3 au 5 avril 2024
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Du 8 au 11 avril 2024
	Publication des résultats	Jeudi 18 avril

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche, chargé du service de l'enseignement technique **Le chef du service des ressources humaines**

Luc MAURER

Xavier MAIRE

Annexe : Liste des postes - Campagne mobilité des directeurs 2024

Fonction	Région	EPLEFFA	UAI	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur EPLEFFA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Belleville	EPLFPA de Belleville	A3D0011734	3723	X	
		EPLFPA de Chambéry La Motte Servolex	EPLFPA de Chambéry La Motte Servolex	A3D0011813	3739	X	
		EPLFPA de Clermont Ferrand	EPLFPA de Clermont Ferrand	A3D0011825	37346	X	
		EPLFPA de Durdat Larequille	EPLFPA de Durdat Larequille	A3D0011535	37352	X	
		EPLFPA de La Côte Saint André	EPLFPA de La Côte Saint André	A3D0011242	37363	X	
		EPLFPA de Roanne Chervé	EPLFPA de Roanne Chervé	A3D0011458	37389	X	
		EPLFPA de Rochefort Montagne	EPLFPA de Rochefort Montagne	A3D0011950	37391	X	
		EPLFPA de Romans	EPLFPA de Romans	A3D0011176	37392	X	
		EPLFPA de Saint Flour	EPLFPA de Saint Flour	A3D0011631	37394	X	
		EPLFPA de Saint Genis Laval	EPLFPA de Saint Genis Laval	A3D0011768	37396	X	
		EPLFPA de Valence	EPLFPA de Valence	A3D0011103	37405	X	
		EPLFPA des Combrailles	EPLFPA des Combrailles	A3D0001983	37421	X	
		EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	A3D0001439	37435	X	
		EPLFPA d'Yssingeaux	EPLFPA d'Yssingeaux	A3D0001749	37317	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Beaune	EPLFPA de Beaune	A3D0002057	3720	X	
		EPLFPA de Besançon	EPLFPA de Besançon	A3D0004490	3725	X	
		EPLFPA de Etang sur Arroux	EPLFPA de Etang sur Arroux	A3D0002577	37533	X	
		EPLFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLFPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D0002475	37354	X	
		EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D0002181	37358	X	
		EPLFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	EPLFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	A3D0004614	37369	X	
		EPLFPA de Mâcon Davayé	EPLFPA de Mâcon Davayé	A3D0002405	37376	X	
		EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	A3D0002119	37383	X	
		EPLFPA de Valdoie	EPLFPA de Valdoie	A3D0004829	37403	X	
		EPLFPA de Vesoul	EPLFPA de Vesoul	A3D0004767	37410	X	
	Centre-Val de Loire	EPLFPA des Terres de l'Yonne La Bresse	EPLFPA des Terres de l'Yonne La Bresse	A3D0002597	37430	X	
		EPLFPA du Morvan	EPLFPA du Morvan	A3D0002353	37444	X	
		EPLFPA Guingamp Kernilien	EPLFPA Guingamp Kernilien	A3D0002698	37547	X	
		EPLFPA de Merdrignac	EPLFPA de Merdrignac	A3D0002757	37555	X	
		EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	A3D0002233	37561	X	
		EPLFPA de Quimper Brehoulou	EPLFPA de Quimper Brehoulou	A3D0002887	37562	X	
		EPLFPA de Rennes Le Rheu	EPLFPA de Rennes Le Rheu	A3D0003083	37564	X	
		EPLFPA de Tours Fondettes	EPLFPA de Tours Fondettes	A3D0003610	37401	X	
		EPLFPA du Loiret	EPLFPA du Loiret	A3D0003877	37437	X	
		EPLFPA de Borgo	EPLFPA de Borgo	A3D0004460	37530	X	
Grand Est	Grand Est	EPLFPA Campus agro-environnemental de Saint-Laurent	EPLFPA de Charleville Mézières	A3D0004068	37341	X	
		EPLFPA d'Avize	EPLFPA d'Avize	A3D0004278	37313	X	
		EPLFPA d'Haute Marne	EPLFPA de Chaumont	A3D0004336	37414	X	
		EPLFPA de la Meuse	EPLFPA de la Meuse	A3D0006339	37418	X	
		EPLFPA de Meurthe et Moselle	EPLFPA de Meurthe et Moselle	A3D0006263	37372	X	
		EPLFPA de Rethel	EPLFPA de Rethel	A3D0004005	37386	X	
		EPLFPA des Vosges	EPLFPA des Vosges	A3D0006522	37432	X	
		EPLFPA d'Observai	EPLFPA d'Observai	A3D0004049	37314	X	
		EPLFPA d'Abbeville	EPLFPA d'Abbeville	A3D0009567	37308	X	
		EPLFPA de Douai	EPLFPA de Douai	A3D0007645	37348	X	
Hauts-de-France	Hauts-de-France	EPLFPA de Raismes	EPLFPA de Raismes	A3D0007821	37384	X	
		EPLFPA des Flandres - Lomme	EPLFPA des Flandres - Lomme	A3D0007768	37424	X	
		EPLFPA de La Brettonnière	EPLFPA de La Brettonnière	A3D0004963	37360	X	
		EPLFPA de la Croix Rival	EPLFPA de la Croix Rival	A3D0000768	37591	X	
		EPLFPA du Robert	EPLFPA du Robert	A3D000132	37599	X	
		EPLFPA de Mayotte	EPLFPA de Mayotte	A3D0026985	37610	X	
		EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	A3D0008270	37519	X	
		EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	A3D0008502	37575	X	
		EPLFPA du Robillard	EPLFPA du Robillard	A3D0007969	37601	X	
		EPLFPA de Bazas	EPLFPA de Bazas	A3D0009042	37319	X	
Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bourcefranc	EPLFPA de Bourcefranc	A3D0009914	37332	X	
		EPLFPA de Brive Voutezac	EPLFPA de Brive Voutezac	A3D0005761	37337	X	
		EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	A3D0005832	37357	X	
		EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	A3D0006098	37366	X	
		EPLFPA de Poitiers Vendours	EPLFPA de Poitiers Vendours	A3D0010107	37381	X	
		EPLFPA de Saint Yrieix La Perche	EPLFPA de Saint Yrieix La Perche	A3D0006183	37398	X	
		EPLFPA des Landes	EPLFPA des Landes	A3D0001015	37426	X	
		EPLFPA du Lot et Garonne	EPLFPA du Lot et Garonne	A3D0001133	37439	X	
		EPLFPA Jacques Bujault de Melle	EPLFPA Jacques Bujault de Melle	A3D0009958	37304	X	
		Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Etablissement public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	A3D000332	37613	X	
Occitanie	Occitanie	EPLFPA de Castelnau Le Lez	EPLFPA de Castelnau Le Lez	A3D0005520	37336	X	
		EPLFPA de Castelnau	EPLFPA de Castelnau	A3D0005245	37338	X	
		EPLFPA de Figeac	EPLFPA de Figeac	A3D0007230	37444	X	
		EPLFPA de la Lozère	EPLFPA de la Lozère	A3D0005567	37394	X	
		EPLFPA de l'Hérault	EPLFPA de l'Hérault	A3D0005408	37387	X	
		EPLFPA d'Ondes	EPLFPA d'Ondes	A3D0006976	3728	X	
		EPLFPA de Rodez La Roque	EPLFPA de Rodez La Roque	A3D0006645	37367	X	
		EPLFPA de Saint Afrrique	EPLFPA de Saint Afrrique	A3D0006726	37369	X	
		EPLFPA de Tarbes	EPLFPA de Tarbes	A3D0007394	37580	X	
		EPLFPA de Toulouse	EPLFPA de Toulouse	A3D0006835	37581	X	
Pays de la Loire	Pays de la Loire	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	A3D0007561	37602	X	
		EPLFPA de Château Gontier	EPLFPA de Château Gontier	A3D0008955	37540	X	
		EPLFPA de Lucon Pétré	EPLFPA de Lucon Pétré	A3D0009171	37553	X	
		EPLFPA du Mans	EPLFPA du Mans	A3D0008988	37597	X	
		EPLFPA d'Antibes	EPLFPA d'Antibes	A3D010369	37524	X	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon	A3D010702	37527	X	
		EPLFPA de Saint Rémy de Provence	EPLFPA de Saint Rémy de Provence	A3D010553	37574	X	
		EPLFPA du Var Agridampus	EPLFPA du Var Agridampus	A3D018926	37607	X	
		EPNEFPA de Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	A3WFU00004	37612	X	

Fonction	Région	EPLLEPA	UAI	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLLEPA d'Aubenas	EPLLEPA d'Aubenas	A3D011031	37311	X	
		EPLLEPA d'Aurillac	EPLLEPA d'Aurillac	A3D001560	37312	X	
		EPLLEPA de Belleville	EPLLEPA de Belleville	A3D029931	37324	X	
		EPLLEPA de Brioude Bonnefond	EPLLEPA de Brioude Bonnefond	A3D001671	37336	X	
		EPLLEPA de Campus Agrinova	EPLLEPA de Montbrison Précieux	A3D011562	37300	X	
		EPLLEPA de Chambéry La Motte Servolex	EPLLEPA de Chambéry La Motte Servolex	A3D011814	37340	X	
		EPLLEPA de La Côte Saint André	EPLLEPA de La Côte Saint André	A3D013595	37364	X	
		EPLLEPA de La Roche sur Foron	EPLLEPA de La Roche sur Foron	A3D011292	37362	X	
		EPLLEPA de Romans	EPLLEPA de Romans	A3D011177	37393	X	
		EPLLEPA de Saint Flour	EPLLEPA de Saint Flour	A3D030488	37395	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEPA des Combrailles	EPLLEPA des Combrailles (site de Pontaumur)	A3D001984	37422	X	
		EPLLEPA du Bourbonnais à Moulins	EPLLEPA du Bourbonnais à Moulins	A3D001440	37436	X	
		EPLLEPA d'Isingueaux	EPLLEPA d'Isingueaux	A3D001750	37318	X	
		EPLLEPA de Beaune	EPLLEPA de Beaune	A3D002058	37321	X	
		EPLLEPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLLEPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D002477	37356	X	
Bretagne	Bretagne	EPLLEPA de La Barotte - Haute-Côte-d'Or	EPLLEPA de La Barotte - Haute-Côte-d'Or	A3D002182	37359	X	
		EPLLEPA de Mâcon Davayé	EPLLEPA de Mâcon Davayé	A3D002406	37377	X	
		EPLLEPA de Nevers Cosne Flagny	EPLLEPA de Nevers Cosne Flagny	A3D00258	37378	X	
		EPLLEPA de Valdoie	EPLLEPA de Valdoie	A3D004830	37404	X	
		EPLLEPA des Terres de l'Yonne La Brosse	EPLLEPA des Terres de l'Yonne La Brosse	A3D002598	37431	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEPA du Morvan	EPLLEPA du Morvan	A3D019067	37429	X	
		EPLLEPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLLEPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (site de Morlaix)	A3D021188	37542	X	
		EPLLEPA de Guingamp Kernilien	EPLLEPA de Guingamp Kernilien	A3D002699	37548	X	
		EPLLEPA de Merdrignac	EPLLEPA de Merdrignac	A3D002758	37556	X	
		EPLLEPA de Quimper Brehouelou	EPLLEPA de Quimper Brehouelou	A3D002888	37563	X	
Grand Est	Grand Est	EPLLEPA de Rennes Le Rhei	EPLLEPA de Rennes Le Rhei	A3D003084	37566	X	
		EPLLEPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	EPLLEPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours (site de Chambray-Lès-Tours)	A3D024410	37309	X	
		EPLLEPA de Châteauroux	EPLLEPA de Châteauroux	A3D000528	37345	X	
		EPLLEPA de Tours Fondettes	EPLLEPA de Tours Fondettes	A3D000361	37402	X	
		EPLLEPA de Vendôme	EPLLEPA Vendôme	A3D000750	37409	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEPA du Loiret	EPLLEPA du Loiret (Site des Barres)	A3D0003879	37438	X	
		EPLLEPA Campus agro-environnemental de Saint-Laurent	EPLLEPA de Charleville Mézières	A3D0004069	37342	X	
		EPLLEPA Campus Terres de l'Aube	EPLLEPA de l'Aube	A3D016776	37302	X	
		EPLLEPA de Château Salin	EPLLEPA de Château Salin	A3D019079	37301	X	
		EPLLEPA de la Haute Marne	EPLLEPA de Chaumont	A3D0004337	37415	X	
Adjoint formation scolaire	Normandie	EPLLEPA de la Haute Marne	EPLLEPA de Fay Billot	A3D030902	37416	X	
		EPLLEPA de la Meuse	EPLLEPA de la Meuse	A3D0006340	37419	X	
		EPLLEPA de Metz Courcelles Chauzy	EPLLEPA de Metz Courcelles Chauzy	A3D0006464	37371	X	
		EPLLEPA de Meurthe et Moselle	EPLLEPA de Meurthe et Moselle	A3D0006264	37374	X	
		EPLLEPA de Retheil	EPLLEPA de Retheil	A3D0004006	37388	X	
	Hauts-de-France	EPLLEPA des Vosges	EPLLEPA des Vosges	A3D0006523	37344	X	
		EPLLEPA d'Orbigny	EPLLEPA d'Orbigny	A3D0000420	37316	X	
		EPLLEPA de Pas de Calais	EPLLEPA d'Orbigny (Site d'Erstein)	A3D0000489	37315	X	
		EPLLEPA de Guyane	EPLLEPA de Guyane	A3D0000178	37549	X	
		EPLLEPA de Crémancy	EPLLEPA de Crémancy	A3D0009281	37347	X	
Ile-de-France	Ile-de-France	EPLLEPA de Douai	EPLLEPA de Douai	A3D0007646	37351	X	
		EPLLEPA de l'Oise	EPLLEPA de l'Oise	A3D0007648	37350	X	
		EPLLEPA de Raismes	EPLLEPA de Raismes	A3D0009403	37349	X	
		EPLLEPA des Flandres - Lomme	EPLLEPA des Flandres - Lomme	A3D007769	37425	X	
		EPLLEPA du Pas de Calais	EPLLEPA du Pas de Calais (Site de Radchingem)	A3D0007886	37446	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEPA de Brie Comte Robert	EPLLEPA de Brie Comte Robert	A3D0004886	37335	X	
		EPLLEPA de La Bretanière	EPLLEPA de La Bretanière	A3D0004964	37361	X	
		EPLLEPA de Saint Germain en Laye	EPLLEPA de Saint Germain en Laye	A3D0005013	37397	X	
		EPLLEPA de la Croix Rival	EPLLEPA de la Croix Rival	A3D028244	37593	X	
		EPLLEPA d'Alençon - Sées	EPLLEPA d'Alençon - Sées (Site d'Alençon)	A3D018076	37520	X	
Adjoint formation scolaire	Normandie	EPLLEPA de Coutances	EPLLEPA de Coutances	A3D0008149	37543	X	
		EPLLEPA de l'Eure	EPLLEPA de l'Eure (Site de Neubourg)	A3D0008422	37585	X	
		EPLLEPA de Saint Hilaire du Harcouët	EPLLEPA de Saint Hilaire du Harcouët	A3D0008227	37571	X	
		EPLLEPA de Saint Lô Thère	EPLLEPA de Saint Lô Thère	A3D0008087	37572	X	
		EPLLEPA de Seine-Maritime	EPLLEPA de Seine Maritime (Site Neufchâtel en Bray)	A3D0008503	37576	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEPA de Seine-Maritime	EPLLEPA de Seine-Maritime	A3D0008504	37579	X	
		EPLLEPA d'Angoulême	EPLLEPA d'Angoulême	A3D0009631	37310	X	
		EPLLEPA de Bordeaux Gironde	EPLLEPA de Bordeaux Gironde	A3D0000777	37331	X	
		EPLLEPA de Bressuire	EPLLEPA de Bressuire	A3D0100202	37333	X	
		EPLLEPA de Montmorillon	EPLLEPA de Montmorillon	A3D0001292	37380	X	
Occitanie	Occitanie	EPLLEPA de Pau Montardon	EPLLEPA de Pau Montardon	A3D0001402	37379	X	
		EPLLEPA de Poitiers Venours	EPLLEPA de Poitiers Venours	A3D0101018	37382	X	
		EPLLEPA de Saintonge à Saintes	EPLLEPA de Saintonge à Saintes	A3D0009744	37400	X	
		EPLLEPA des Landes	EPLLEPA des Landes	A3D0001016	37428	X	
		EPLLEPA du Lot et Garonne	EPLLEPA du Lot et Garonne	A3D0001134	37443	X	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLLEPA du Périgord à Coulounieix	EPLLEPA du Périgord à Coulounieix (Site de Bergerac Monbazillac)	A3D021784	37448	X	
		EPLLEPA Jacques Bujault de Melle	EPLLEPA Jacques Bujault de Melle (Site de Sainte Pézenne)	A3D0009595	37305	X	
		EPLLEPA Opounhou	EPLLEPA Opounhou	A3D0002385	37303	X	
		EPLLEPA de Cahors	EPLLEPA de Cahors	A3D0007281	37531	X	
		EPLLEPA de Castelnau Le Lez	EPLLEPA de Castelnau Le Lez	A3D0005521	37537	X	
Pays de la Loire	Pays de la Loire	EPLLEPA de Castelnau'dary	EPLLEPA de Castelnau'dary	A3D0005246	37539	X	
		EPLLEPA de la Lozère	EPLLEPA de la Lozère	A3D0005568	37596	X	
		EPLLEPA de l'Hérault	EPLLEPA de l'Hérault	A3D0005409	37590	X	
		EPLLEPA de Mirande	EPLLEPA de Mirande	A3D0005476	37588	X	
		EPLLEPA de Nîmes	EPLLEPA de Nîmes	A3D0005295	37559	X	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLLEPA de Pamiers	EPLLEPA de Pamiers	A3D0006597	37560	X	
		EPLLEPA de Saint Affrique	EPLLEPA de Saint Affrique	A3D0006727	37570	X	
		EPLLEPA de Toulouse	EPLLEPA de Toulouse	A3D0006837	37583	X	
		EPLLEPA de Vic en Bigorre	EPLLEPA de Vic en Bigorre	A3D0007323	37584	X	
		EPLLEPA d'Ondes	EPLLEPA d'Ondes	A3D0006977	37529	X	
Polynésie Française	Polynésie Française	EPLLEPA du Tarn à Albi	EPLLEPA du Tarn à Albi	A3D0007434	37606	X	
		EPLLEPA d'Angers Le Fresne	EPLLEPA d'Angers Le Fresne	A3D0008732	37522	X	
		EPLLEPA de La Roche sur Yon	EPLLEPA de La Roche sur Yon	A3D0009103	37550	X	
		EPLLEPA de Laval	EPLLEPA de Laval	A3D0008857	37551	X	
		EPLLEPA du Mans	EPLLEPA du Mans	A3D0008989	37598	X	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLLEPA Opounhou	EPLLEPA Opounhou	A3D0003811	37656	X	
		EPLLEPA d'Aix Valabre Marseille	EPLLEPA Aix Valabre Marseille (Site des Calanques - Marseille)	A3D010448	37517	X	
		EPLLEPA d'Aix Valabre Marseille	EPLLEPA d'Aix Valabre Marseille	A3D010519	37518	X	
		EPLLEPA d'Avignon	EPLLEPA d'Avignon (Site de l'Isle sur Sorgue)	A3D010758	37526	X	
		EPLLEPA de Gap	EPLLEPA de Gap	A3D010328	37545	X	
Adjoint formation scolaire	Adjoint formation scolaire	EPLLEPA du Var Agricampus	EPLLEPA du Var Agricampus	A3D002386	37609	X	
		EPLLEPA du Var Agricampus	EPLLEPA du Var Agricampus (Site des Magnanarelles Arcs sur Argens)	A3D022074	37608	X	

Fonction	Région	EPLLEPA	UAI	Numéro ODISSE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Adjoint exploitation	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLLEPA de Lyon	EPLLEPA de Lyon	A3LY000002	37370	X	
		EPLLEPA de Valence	EPLLEPA de Valence	A3VAE00007	37406	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEPA de Lons Le Saunier- Mancy	EPLLEPA de Lons Le Saunier- Mancy	A3D028224	37568	X	
	Hauts-de-France	EPLLEPA du Pas de Calais	EPLLEPA du Pas de Calais	A3D025810	37411	X	
	Normandie	EPLLEPA de Seine-Maritime	EPLLEPA de Seine-Maritime	A3D032215	37577	X	
Adjoint FCA	Occitanie	EPLLEPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPLLEPA du Tarn et Garonne à Montauban	A3D032977	37603	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEPA de Beaune	EPLLEPA de Beaune	A3D023288	37222	X	
	Bretagne	EPLLEPA de Besançon	EPLLEPA de Besançon	A3D031245	37226	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEPA de Rennes Le Rheu	EPLLEPA de Rennes Le Rheu	A3D022350	37565	X	
	Grand Est	EPLLEPA de Châteauroux	EPLLEPA de Châteauroux	A3D005329	37344	X	
		EPLLEPA de Vendôme	EPLLEPA de Vendôme	A3D033414	37408	X	
		EPLLEPA de Meurthe et Moselle	EPLLEPA de Meurthe et Moselle	A3D029341	37373	X	
		EPLLEPA de Rethel	EPLLEPA de Rethel	A3D025809	37387	X	
		EPLLEPA des Vosges	EPLLEPA des Vosges	A3D031309	37433	X	
		EPLLEPA Sillons de Haute Alsace	EPLLEPA de Rouffach-Wintzenheim	A3D019327	37307	X	
	Martinique	EPLLEPA de la Croix Rival	EPLLEPA de la Croix Rival	A3D032981	37592	X	
		EPLLEPA du Robert	EPLLEPA du Robert	A3R0B00002	37600	X	
	Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte	A3D018987	37611	X	
	Normandie	EPLLEPA d'Alençon - Sées	EPLLEPA d'Alençon - Sées	A3D033389	37521	X	
		EPLLEPA de Seine-Maritime	EPLLEPA de Seine-Maritime	A3D008505	37578	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEPA de Brive Voutezac	EPLLEPA de Brive Voutezac	A3D022049	37338	X	
		EPLLEPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLLEPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	A3D023289	37367	X	
		EPLLEPA du Lot et Garonne	EPLLEPA du Lot et Garonne	A3D023092	37442	X	
	Occitanie	EPLLEPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	EPLLEPA de Carcassonne	A3D028150	37533	X	
		EPLLEPA de la Lozère	EPLLEPA de la Lozère	A3D005569	37595	X	
		EPLLEPA de l'Hérault	EPLLEPA de l'Hérault	A3D005410	37589	X	
		EPLLEPA de Nîmes	EPLLEPA de Nîmes	A3D031817	37558	X	
		EPLLEPA de Rodez La Roque	EPLLEPA de Rodez La Roque	A3D032974	37568	X	
		EPLLEPA de Toulouse	EPLLEPA de Toulouse	A3D0066838	37582	X	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLLEPA d'Antibes	EPLLEPA d'Antibes	A3D010371	37525	X	
		EPLLEPA de Carpentras	EPLLEPA de Carpentras	A3D032229	37534	X	
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLLEPA d'Aurillac	Exploitation agricole d'Aurillac	A3D001599	37456	X	
		EPLLEPA de Bourg en Bresse	Exploitation agricole de Bourg-en-Bresse	A3D011006	37459	X	
		EPLLEPA de Campus Agronova	Exploitation agricole de Montbrison-Precieux	A3D011600	37470	X	
		EPLLEPA de Durdat Larequille	Exploitation agricole Montlouis Larequille	A3D001548	37452	X	
		EPLLEPA de la Côte Saint André	Exploitation agricole de la Côte Saint André	A3D011272	37483	X	
		EPLLEPA de Lyon	Exploitation horticole de Lyon-Dardilly	A3D011705	37489	X	
		EPLLEPA de Rochefort Montagne	Exploitation agricole de Rochefort-Montagne	A3D001973	37475	X	
		EPLLEPA de Romans	Exploitation horticole de Romans	A3D011219	37490	X	
		EPLLEPA de Saint Flour	Exploitation agricole de St Flour	A3D001654	37478	X	
		EPLLEPA de Valence	Exploitation agricole de Valence	A3D011143	37481	X	
		EPLLEPA des Combrailles	Exploitation agricole de St Gervais d'Avergne	A3D002006	37479	X	
		EPLLEPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune	A3D002101	37493	X	
		EPLLEPA de Besançon	Exploitation agricole de Besançon	A3D030484	37327	X	
		EPLLEPA de Fontaines Sud Bourgogne	Exploitation agricole de Charolles	A3D002465	37462	X	
		EPLLEPA de Mâcon Davayé	Exploitation viticole de Mâcon-Davayé	A3D002432	37496	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEPA de Nevers Cosne Plagny	Exploitation agricole de Cosne-sur-Loire	A3D002301	37465	X	
		EPLLEPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Exploitation agricole de Quétigny Plombières	A3D002300	37472	X	
		EPLLEPA de Tournus	Exploitation horticole de Tournus	A3D002563	37491	X	
		EPLLEPA du Morvan	Exploitation piscicole de Château-Chinon	A3D002380	37492	X	
	Bretagne	EPLLEPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Exploitation agricole de Suscinio-Morlaix	A3D031983	37541	X	
		EPLLEPA de Guingamp Kernilien	Exploitation horticole de Guingamp	A3D002738	37627	X	
		EPLLEPA de Merdrignac	Exploitation horticole de Merdrignac	A3D002797	37653	X	
		EPLLEPA de Pontivy - St Jean brevelay - Hennebont	Exploitation agricole de Pontivy	A3D003285	37616	X	
		EPLLEPA de Rennes Le Rhee	Exploitation horticole de St Jean Brevelay	A3D003435	37658	X	
		EPLLEPA de Bourges Le Subdry	Exploitation agricole de Rennes le Rhee	A3D003152	37634	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEPA de Châteauroux	Exploitation agricole de Bourges Le Subdry	A3D003425	37460	X	
		EPLLEPA de Vendôme	Exploitation agricole de Touvent Châteauroux	A3D003580	37480	X	
		EPLLEPA du Loiret	Exploitation agricole d'Arennes Vendôme	A3D003829	37455	X	
	Corse	EPLLEPA de Sartène	Exploitation agricole de Judemattà à Rouffach	A3D003941	37469	X	
		EPLLEPA de Châlons en Champagne	Exploitation agricole de Somme Vesle	A3D004255	37477	X	
		EPLLEPA de Château Salins	Exploitation agricole de Château Salins	A3D006444	37464	X	
	Grand Est	EPLLEPA de Chaumont	Exploitation agricole de Chaumont	A3D004369	37463	X	
		EPLLEPA de Metz Courcelles Chaussy	Exploitation agricole de Metz Courcelles-Chaussy	A3D006503	37468	X	
		EPLLEPA de Meurthe et Moselle	Exploitation agricole de Meurthe et Moselle	A3D006311	37471	X	
		EPLLEPA Sillons de Haute Alsace	Exploitation agricole de Judemattà à Rouffach	A3D000634	37484	X	
	Guadeloupe	EPLLEPA de Guadeloupe	Exploitation viticole de l'école Rouffach	A3D000560	37487	X	
	Guyane	EPLLEPA de Guyane	Exploitation agricole de l'EPLLEPA de Guadeloupe	A3D000040	37262	X	
	Hauts-de-France	EPLLEPA de Douai	Exploitation agricole de la Guyane	A3D000195	37643	X	
	Île-de-France	EPLLEPA de La Brétonnière	Exploitation agricole de Douai	A3D000723	37466	X	
	La Réunion	EPLLEPA de Saint Joseph	Exploitation agricole de la Brétonnière	A3D0004992	37482	X	
	Martinique	EPLLEPA de la Croix Rival	Exploitation agricole de Saint Joseph	A3D000233	37635	X	
		EPLLEPA du Robert	Exploitation agricole de la Croix Rival	A3D000108	37642	X	
		EPLLEPA d'Alençon - Sées	Exploitation agricole du Robert	A3D000158	37645	X	
	Normandie	EPLLEPA de Coutances	Exploitation agricole de Sées	A3D0008319	37638	X	
		EPLLEPA de l'Eure	Exploitation agricole de Coutances	A3D0008196	37651	X	
		EPLLEPA de Vire	Exploitation agricole de Mesnils sur Iton	A3D0008404	37631	X	
		EPLLEPA d'Angoulême	Exploitation agricole de Vire	A3D0008058	37617	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEPA de Bordeaux Gironde	Exploitation agricole d'Angoulême-Ossellière	A3D0006068	37453	X	
		EPLLEPA de Bourgeac	Exploitation agricole d'Angoulême-Ossellière	A3D0009671	37454	X	
		EPLLEPA de Pau Montardon	Exploitation agricole La Tour Blanche	A3D030241	37328	X	
		EPLLEPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Château Grand Baril	A3D000924	37495	X	
		EPLLEPA des Landes	Exploitation aquacole de Bourgeac	A3D0009931	37486	X	
		EPLLEPA du Lot et Garonne	Exploitation agricole de Bourcefranc	A3D0100501	37461	X	
		EPLLEPA du Périgord à Coulounieix	Exploitation horticole de Bourcefranc	A3D0005805	37488	X	
	Occitanie	EPLLEPA d'Auch	Exploitation agricole d'Auch Lavacant	A3D0007132	37621	X	
		EPLLEPA de Cahors	Exploitation agricole de Cahors	A3D0007306	37622	X	
		EPLLEPA de la Lozère	Exploitation aquacole de La Canourgue	A3D0005614	37646	X	
		EPLLEPA de l'Hérault	Exploitation agricole de l'EPLLEPA de l'Hérault	A3D0028245	37586	X	
		EPLLEPA de Mirande	Exploitation agricole de Mirande	A3D0007189	37632	X	
		EPLLEPA de Riscle	Exploitation viticole de Riscle	A3D0007219	37655	X	
		EPLLEPA de Nîmes	Exploitation viticole de Nîmes	A3D032983	37654	X	
		EPLLEPA de Rodez La Roque	Exploitation agricole Rodez La Roque	A3D0006692	37619	X	
		EPLLEPA de Saint Affrique	Exploitation agricole La Cazotte St Affrique	A3D0006757	37618	X	
		EPLLEPA de Saint Gaudens	Exploitation agricole de St Médard St Gaudens	A3D0006964	37637	X	
		EPLLEPA de Vic en Bigorre	Exploitation agricole de Vic en Bigorre	A3D0007372	37639	X	
		EPLLEPA d'Ondres	Exploitation agricole de Ondres	A3D0007012	37633	X	
		EPLLEPA du Tarn à Albi	Exploitation agricole d'Albi	A3D0007498	37620	X	
		EPLLEPA du Tarn et Garonne à Montauban	Exploitation arboricole de Moissac	A3D0205409	37647	X	
		EPLLEPA d'Angers Le Fresne	Exploitation horticole d'Angers	A3D008794	37648	X	
		EPLLEPA de Château Gontier	Exploitation agricole de Château-Gontier	A3D008976	37623	X	
		EPLLEPA de La Roche sur Yon	Exploitation agricole de La Roche/Yon	A3D009146	37628	X	
		EPLLEPA de Laval	Exploitation agricole de Laval	A3D008920	37629	X	
		EPLLEPA de Luçon Péttré	Exploitation agricole de Luçon Péttré	A3D0013135	37552	X	
		EPLLEPA de Guérande	Exploitation horticole de Guérande	A3D008658	37652	X	
		EPLLEPA du Mans	Exploitation agricole du Mans	A3D009036	37644	X	
		EPLLEPA d'Antibes	Exploitation agricole d'Antibes	A3D031960	37523	X	
		EPLLEPA d'Avignon	Exploitation agricole de l'isle/Sorgue	A3D032709	37641	X	
		EPLLEPA de Carpentras	Exploitation agricole 'Louis Giraud' Carpentras	A3D010877	37615	X	
		EPLLEPA de Digne Carméjane	Exploitation agricole de Digne-Carméjane	A3D010308	37624	X	
		EPLLEPA de Gap	Exploitation agricole de Gap-Les Eméyères	A3D010354	37625	X	
		EPLLEPA du Var Agricampus	Exploitation horticole d'Hyères	A3D028254	37649	X	

Fonction	Région	EPLLEFA	UAI	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur atelier technologique	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLLEFA d'Aurillac	Atelier technologique agroalimentaire d'Aurillac	A3D001600	37267	X	
		EPLLEFA de Contamine sur Arve	Atelier technologique de Contamine sur Arve	A3D0023957	37271	X	
		EPLLEFA de Saint Flour	Atelier technologique agroalimentaire de St Flour	A3D001655	37269	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEFA de Mamirolle	Atelier technologique agroalimentaire de Mamirolle	A3D004598	37272	X	
		EPLLEFA de Poligny	Atelier technologique agroalimentaire de Poligny	A3D004703	37273	X	
		Bretagne	Atelier technologique de l'EPLLEFA de Guingamp Kernilien	A3D003318	37546	X	
	Grand Est	EPLLEFA de la Meuse	Atelier technologique Centre équestre Belleray de l'EPLLEFA de la Meuse	A3D003190	37417	X	
		CEZ Rambouillet	CEZ Rambouillet	A3D018090	37274	X	
	Normandie	EPLLEFA d'Evreux	Atelier technologique d'Evreux	A3D008483	37505	X	
		EPLLEFA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Atelier technologique agroalim Limoges- Les Vaseix	A3D006149	37266	X	
		EPLLEFA du Périgord à Coulounieix	Atelier technologique agroalimentaire de Périgueux	A3D000705	37268	X	
Directeur CFA	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEFA d'Angoulême	Atelier technologique agroalimentaire de Surgères	A3D009896	37270	X	
		EPLLEFA de la Lozère	Atelier technico agroalimentaire de Florac	A3D024368	37504	X	
		Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEFA des Terres de l'Yonne La Brosse	CFA de l'Yonne	A3D024622	37277	X
	Centre-Val de Loire	EPLLEFA de Pontivy - St Jean brelvay - Hennebont	CFA le Talhouët à Hennebont	A3D0032985	37509	X	
		EPLLEFA du Loiret	CFA du Loiret	A3D004004	37279	X	
		EPLLEFA Campus Terres de l'Aube	Site de Saint Pouange du CFA de St Pouange	A3D004181	37502	X	
	Hauts-de-France	EPLLEFA de l'Oise	CFA de l'Oise à Airon	A3D032978	37276	X	
		EPLLEFA d'Arras	Site d'Arras du CFA de la Creuse	A3D006509	37498	X	
		EPLLEFA d'Amiens	CFA de la Haute Vienne	A3D023902	37278	X	
Directeur CFA et CFPPA	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEFA de Pau Montardon	Site d'Hisparréen du CFA des Pyrénées Atlantiques	A3D001429	37500	X	
		EPLLEFA d'Auch	CFA du Gers	A3D027052	37508	X	
		EPLLEFA de Nîmes	CFA du Gard	A3D005387	37507	X	
	Occitanie	EPLLEFA de Toulouse	CFA horticole d'Auzeville	A3D006934	37506	X	
		EPLLEFA du Tarn et Garonne	CFPPA du Tarn et Garonne	A3D031770	37604	X	
Directeur CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLLEFA d'Aurillac	CFPPA d'Aurillac	A3D0001627	37281	X	
		EPLLEFA de Brioude Bonnefont	CFPPA de Brioude Bonnefont	A3D0001745	37285	X	
		EPLLEFA de Campus Agronova	CFPPA de Montbrison	A3D0021041	37290	X	
		EPLLEFA de Contamine sur Arve	CFPPA de Contamine sur Arve	A3D001958	37286	X	
		EPLLEFA de Lyon	CFPPA Ecuy	A3D0011733	37287	X	
		EPLLEFA de Roanne Chervé	CFPPA de Roanne	A3D030423	37390	X	
		EPLLEFA de Saint Flour	CFPPA de Saint Flour	A3D0001667	37295	X	
		EPLLEFA de Valence	CFPPA de Bourg les Valence	A3D001169	37283	X	
		EPLLEFA des Combrailles	CFPPA Nyons	A3D003244	37240	X	
		EPLLEFA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA de l'EPLLEFA des Combrailles	A3D0002221	37288	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLLEFA de Mâcon Davayé	CFPPA de Mâcon Davayé	A3D0002452	37292	X	
		EPLLEFA de Mamirolle	CFPPA Mamirolle	A3D0025819	37298	X	
		EPLLEFA d'Amboise-Chambrey-lès-Tours	CFPPA d'Amboise-Chambrey lès Tours (site d'Amboise)	A3AC000004	37296	X	
	Centre-Val de Loire	EPLLEFA de Chaumont	CFA de la Haute Marne agricole et forestier	A3D0004423	37297	X	
		EPLLEFA de Fayl Billot	CFPPA de Fayl Billot	A3D0004423	37297	X	
		EPLLEFA d'Abbeville	CFPPA d'Abbeville	A3D0009594	37280	X	
	Hauts-de-France	EPLLEFA de l'Oise	EPLLEFA de l'Oise	A3D032706	37412	X	
		EPLLEFA de Pau Montardon	CFPPA de Ribécourt	A3D0009493	37294	X	
		EPLLEFA de Brie Comte Robert	CFPPA de Brie Comte Robert (site de M.I.N. de Rungis)	A3D034421	37334	X	
	Île-de-France	EPLLEFA de Coutances	CFPPA de Brie Comte Robert (site de Brie Comte Robert)	A3D0004962	37284	X	
		EPLLEFA de Bazas	CFPPA de Coutances	A3D0008224	37512	X	
		EPLLEFA d'Ahun	Site d'Ahun du CFPPA de la Creuse	A3D0006097	37499	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLLEFA de Gironde	CFPPA de Bazas	A3D0000991	37282	X	
		EPLLEFA de Bordeaux Gironde	CFPPA de la Gironde	A3D0008833	37501	X	
		EPLLEFA de Haute Corrèze - Neuvic	CFPPA de Meymac	A3D0006011	37289	X	
		EPLLEFA de Montmorillon	CFPPA de Montmorillon	A3D010248	37291	X	
		EPLLEFA de Pau Montardon	Site de Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques	A3D001436	37497	X	
	Occitanie	EPLLEFA de la Lozère	Antenne de Florac du CFPPA de la Lozère	A3D029343	37503	X	
		EPLLEFA de Mirande	CFPPA du Gers	A3D0007227	37661	X	
		EPLLEFA de Perpignan Roussillon	CFPPA de Rivesaltes	A3D0005757	37657	X	
		EPLLEFA de Vic en Bigorre	CFPPA des Hautes Pyrénées	A3D0007391	37660	X	
	Pays de la Loire	EPLLEFA du Tarn à Albi	CFPPA du Tarn	A3D0007522	37659	X	
		EPLLEFA d'Angers Le Fresne	CFPPA d'Angers Le Fresne	A3D0008824	37510	X	
		EPLLEFA de La Roche sur Yon	CFPPA de La Roche sur Yon	A3D0009169	37513	X	
		EPLLEFA de Laval	CFPPA de Laval	A3D0008951	37514	X	
		EPLLEFA du Mans	CFPPA de Rouillon	A3D017849	37515	X	



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGRIMOB

Télédéclaration d'une demande de mobilité

Guide utilisateurs destiné aux agents relevant du MAA

version 2.3

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des Systèmes d'information des Ressources Humaines

Table des matières

<u>1. Présentation générale.....</u>	<u>3</u>
<u>2. Habilitation et accès.....</u>	<u>3</u>
<u>3. Saisie de votre demande de mobilité.....</u>	<u>6</u>
<u>4. Modification de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>5. Suppression de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>6. Assistance.....</u>	<u>11</u>
<u>7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité.....</u>	<u>12</u>

1. Présentation générale

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information pour la gestion de la mobilité, le ministère chargé de l'agriculture a mis en service en 2016 un site internet **AGRIMOB** destiné au recueil des candidatures de ses agents par télédéclaration.

Cette dématérialisation supprime définitivement l'utilisation des formulaires de candidature "papier" pour les agents relevant du MAA et de ses établissements publics sous tutelle.

La procédure de mobilité se déroule désormais uniquement sur la base des informations enregistrées par les agents sur le site **AGRIMOB**, afin d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, missions d'appui aux personnes et aux structures, responsables de programmes, service des ressources humaines).

Pour déposer sa télécandidature, chaque agent peut par conséquent :

- choisir la campagne de mobilité pour laquelle il souhaite candidater ;
- saisir sa demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, indication d'éventuelles priorités légales, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande;
- modifier et/ou annuler sa demande saisie précédemment, pendant la période de dépôt des candidatures;
- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

2. Habilitation et accès

Conformément à la circulaire de mobilité générale publiée sur Bo-Agri, **AGRIMOB** est ouvert à tous les agents relevant du MAA, souhaitant déposer ou modifier leur demande lors de la campagne de mobilité en cours.

Le site de télé candidature est accessible via le **navigateur Firefox** (version minimum 24.x). 

Pour s'identifier sur le site, chaque agent doit saisir 3 informations :

1. l'identifiant de son adresse mél composé généralement du prénom suivi du nom (exemple : jean.dupont) – (ne pas utiliser la partie de l'adresse mél suivante : @agriculture.gouv.fr) ;
2. le mot de passe lié à l'identifiant du compte Agricoll : en cas de méconnaissance de ce mot de passe, les agents doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire de proximité ;
3. son numéro d'agent RH : ce numéro, composé uniquement de chiffres, figure notamment sur les notifications d'actes, adressées par le service des ressources humaines. A défaut, chaque agent peut en prendre connaissance aujourd'hui de son gestionnaire RH de proximité.

L'adresse du site Internet **AGRIMOB** dédié à la télédéclaration d'une candidature est la suivante :

<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>

Ecran d'accueil du Ministère pour l'authentification

 **PORTAIL D'AUTHENTIFICATION
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Par identifiant

Identifiant ou E-mail

Mot de passe

M'AUTHENTIFIER

Par certificat

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat :

M'AUTHENTIFIER

[Accéssibilité](#) [Aide en ligne](#) [Mentions légales](#) [Offre de services](#) [Homologation de sécurité](#) [Politique des cookies](#)

© 2020 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SM/SDS

- 1 Saisir votre identifiant de type prenom.nom, ainsi que le mot de passe associé.
- 2 Cliquer sur le bouton "M'authentifier".



Pour accéder au site, veuillez saisir votre numéro agent

Pour terminer votre identification et accéder au formulaire de déclaration, vous devez saisir votre numéro d'agent RH (Epicéa ou Agorha). Ce numéro figure notamment sur les notifications d'actes, qui vous ont été adressées par le service des ressources humaines. A défaut, vous pouvez en prendre connaissance auprès de votre gestionnaire RH de proximité

* Numéro d'agent :

Agent hors ministère :

Si vous n'êtes pas géré par le Ministère de l'Agriculture, merci de cocher cette case

Valider Deconnexion

- 3 Saisir votre numéro d'agent RH.
- 4 Cliquer sur le lien "Valider".

Bienvenue !

- Veuillez vous référer à la note de service pour connaître les modalités d'utilisation de la télécandidature AgriMob. Toute demande de mobilité non signée à la date limite du dépôt des candidatures ne sera pas prise en compte.
- Les pièces justificatives, requises et jointes à votre candidature, seront communiquées à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de décision de votre mobilité.

En cas de problème de connexion, vous pouvez écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Cliquer sur le lien

[Sélectionner la campagne pour votre déclaration](#)

Choix de la campagne

Veuillez sélectionner la campagne de mobilité pour laquelle vous souhaitez créer une nouvelle demande ou modifier une demande existante.

Campagne de mobilité : Printemps 2021

Bienvenue sur le site de télécandidature destiné à la campagne de mobilité générale des agents relevant du MAA
Vous pouvez télé candidater jusqu'au vendredi 5 avril minuit.

Notifications

➤ Vous n'avez déposé aucune demande de mobilité pour cette campagne.

Sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante pour laquelle vous souhaitez saisir votre demande de mobilité et cliquer sur le lien [Créer votre demande](#)

L'accès au site de télédéclaration s'est effectué avec succès.

3. Saisie de votre demande de mobilité

La saisie d'une demande de mobilité via le site Internet s'effectue en 10 étapes.

A chaque étape vous pouvez enregistrer votre saisie, en cliquant sur le bouton "Sauvegarder".

- 1 A partir de l'écran d'accueil, vous avez cliqué sur le bouton "Créer votre demande".



Agent

N°Agent : 82504	Nom de naissance : DUTILLEUL
Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte	Depuis le : 11/11/2008
Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH	Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.
Corps : I.H.T.	
Situation familiale : Marié (e)	
* Fonctions actuelles : <input type="text"/>	* Depuis le : <input type="text"/>
* Adresse Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr	
* Confirmer adr. Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr	
Ministère employeur : MAAF	

Précédent Accueil Sauvegarder Suivant

Certains éléments relatifs à votre situation administrative s'affichent automatiquement.

- 2 Saisir votre fonction actuelle, la date de début de votre fonction actuelle et votre adresse mél, à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre demande de mobilité.
- 3 Cliquer sur le bouton "Suivant".



Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste : <input type="text"/> Ajouter un poste					

- 4 Sélectionner le type de poste dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Ajouter un poste".
→ S'il s'agit d'un **poste relevant du MAA** (publié dans les sommaires de la note générale de mobilité), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc.) en commençant par le rang 1, et saisir le numéro du poste publié dans la note de mobilité.

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste : <input type="text"/> Ajouter un poste					
* Rang de priorité : <input type="text"/> - Non renseigné -					
* N° de poste : <input type="text"/>					
Service / Structure :					
Intitulé du poste :					
Référence Note de Service : <input type="text"/>					
Commentaires / motivations : <input type="text"/>					

Valider la saisie Annuler la saisie

Les champs "Service/Structure" et "Intitulé du Poste" se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-560).

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaire/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Liste des postes					
Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560 Modifier Supprimer

- S'il s'agit d'un **poste hors ministère** (hors MAA), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc ...), et saisir le numéro de poste et l'intitulé du poste (saisie libre).

Liste des postes					
Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
	Type de poste : <input type="text" value="Poste hors ministère"/>			<input checked="" type="radio"/> Ajouter un poste	
	* Rang de priorité : <input type="text" value="- Non renseigné -"/>				
	* N° de poste hors MAAF : <input type="text"/>				
	* Administration d'accueil : <input type="text" value="- Non renseigné -"/>				
	* Intitulé du poste : <input type="text"/>				
	* Département d'accueil : <input type="text" value="- Non renseigné -"/>				
	Commentaires / motivations : <input type="text"/>				
				<input checked="" type="radio"/> Valider la saisie <input type="radio"/> Annuler la saisie	

Sélectionner l'administration d'accueil dans la liste déroulante. Si elle n'existe pas, sélectionner la valeur "autre" dans la liste déroulante : un champ en saisie libre permet alors de saisir le libellé de l'administration.

Sélectionner le département où est situé le poste dans la liste déroulante.

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaire/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

A tout instant, vous pouvez abandonner la saisie, en cliquant sur le lien "Annuler la saisie".

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Liste des postes					
Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560 Modifier Supprimer
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	Modifier Supprimer

Pour télédéclarer les postes suivants (le cas échéant) répéter autant de fois que nécessaire les actions ci-dessus (étape 4).

5 Cliquer sur le bouton "Suivant"

Affichage de l'onglet Motifs

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

Précédent Accueil Sauvegarder Suivant

6 Cocher un ou plusieurs motifs de votre demande de mobilité.

En cas de sélection du motif "Demande conjointe", le site propose la saisie des informations suivantes :

- numéro agent RH du conjoint si celui-ci est un agent relevant du MAA ;
- nom et prénom du conjoint ;
- affectation actuelle du conjoint.

 **Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande une pièce justificative pour chaque motif coché.**

7 Cliquer sur le lien "Ajouter une pièce justificative"

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

* Type de pièce : 

Sélectionner un fichier : 

Seules les pièces justificatives au format PDF ou JPEG sont acceptées.
La taille de chaque PJ ne peut excéder 3 Mo. Votre Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à votre demande de mobilité.

Télécharger le fichier Abandonner le téléchargement

Selectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention

Cliquer sur le bouton  pour sélectionner un fichier.

Cliquer sur le lien "Télécharger le fichier".

 Il n'est pas possible de consulter la pièce justificative après son chargement.

Seuls les formats pdf et jpeg sont autorisés.

Le Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à la déclaration.

Si avez coché 2 motifs de mobilité, vous devrez joindre 3 pièces justificatives (une par motif + le CV).

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Pour ajouter d'autres pièces justificatives, répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives

CV Curriculum Vitae	<input type="radio"/> Supprimer
AM Extrait d'acte de mariage	<input type="radio"/> Supprimer
LM Lettre de motivation	<input type="radio"/> Supprimer

[Ajouter une pièce justificative](#)

Précédent

Accueil

Sauvegarder

Suivant

8 Cliquer sur le bouton "Suivant".



Affichage de l'onglet Signature

9 Cliquer sur le bouton "Signer votre demande"

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra alors être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Signer votre demande

Campagne de mobilité : Automne 2017
N° agent : 82504
Nom : LEJARDINIER
Prénom : Bénédicte
Etat demande : Complète
Date de création : 03/07/2017
Nbr de postes demandés : 2
Nbr de pièces justificatives : 3
Mode de recueil : Demandeur

Liste des postes :

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux

Date de signature : 03/07/2017
Email demandeur : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr
Email téléc déclarant : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Signer votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, rappelée en page d'accueil.



Votre demande est validée : un accusé de réception contenant le récapitulatif de la demande est envoyé à l'adresse mél que vous avez indiquée.

INFO : Vous allez recevoir un récapitulatif de votre demande de mobilité à l'adresse mél que vous avez indiquée.

Actions

-  Annuler la signature
-  Récapitulatif en PDF

Votre demande est signée

1 Agent 2 Postes 3 Motifs 4 Signature

Précédent Suivant

Agent

N°Agent : 82504
Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte
Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH
Corps : I.H.T.
Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles : Adjointe du chef de mission
* Adresse Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr
* Confirmer adr. Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr
Ministère employeur : MAA

Nom de naissance : DUTILLEUL
Depuis le : 11/11/2008
Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.
* Depuis le : 01/09/2011

 Sauvegarder

- 10** Ouvrir votre messagerie et éditer le récapitulatif envoyé.

4. Modification de votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**

Pour modifier votre demande, sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Accéder à votre demande".

Vous accédez, ensuite, aux mêmes onglets décrits dans les paragraphes précédents, et pouvez modifier autant que de besoin votre demande (postes demandés, rang de priorité, pièce justificatives, etc.).

5. Suppression de votre demande

Après signature, il est possible de supprimer votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**

Pour supprimer votre demande :

1. Cliquer sur le lien "Accéder à votre demande" à partir de la page d'accueil de la télé candidature ;
2. Cliquer sur le bouton "Annuler la signature" affiché à gauche de l'écran ;
3. Cliquer à nouveau sur le lien "Accéder à votre demande" ;
4. Cliquer sur le bouton "Supprimer votre demande".

Accéder à votre demande



Annuler la signature

Accéder à votre demande



Supprimer votre demande

6. Assistance

En cas de problème de connexion, vous devez vous adresser à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents relevant du MAA, qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricoll en écrivant à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents de corps du MAA affectés au sein des structures du MTES doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricoll auprès de assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté **d'utilisation d'AGRIMOB**, vous pouvez écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr

7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité

Récapitulatif de votre demande de mobilité					
<p>Campagne de mobilité : Automne 2017 N° Demande : 100011939</p>					
<p>Vos informations</p>					
N° Agent : 82504			Nom de naissance : DUTILLEUL		
Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte			Affectation : SG/SRH/M. systèmes d'information		
Corps/Grade : I.H.T. CDI.			RH		
Signataire : LEJARDINIER Bénédicte			Date de la signature : 03/07/2017		
<p>Liste des postes demandés</p>					
Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Ref NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	
<p>Commentaires / Motivations</p>					
Rang	N° Poste	Commentaires / Motivations			
1	59037	Je suis très motivée			
2	12456				
<p>Motif(s) particulier(s)</p>					
<p>Intérêt professionnel</p>					
<p>Pièces justificatives</p>					
<p><u>Curriculum Vitae</u></p>					
<p style="text-align: center;">LEJARDINIER Bénédicte - 03/07/2017</p>					

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRÉTARIAT NATIONAL - 78, RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP

Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS
 Tél. : 01 49 55 59 87
 Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr

Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau
 Tél. : 01 49 55 46 78
 Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr

Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission
 Tél. : 01 49 55 81 30
 Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyetin@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE -DE-FRANCE ET INTERNATIONAL
78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMPAPS) : Catherine Moulins : 01 49 55 56 18 / N. : 01 49 55 52 47
Délégation d'administration centrale à la formation continue : Isabelle Henry : 01 49 55 55 10 / Elvire Simah : 01 49 55 59 49

Mail de la MAPS : [liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr](mailto:listes-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr)Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
 Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

Tél. : 01 49 55 51 04
 Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:
Administration centrale: DGAL, SG: DPT , DES, DSS
Agents à l'international
DDT et DDPP: Val d'Oise
Etablissements publics: INRAE, CIRAD
Autres structures/agents détachés: Val d'Oise
Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:
Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM
DRIAAF
Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris
Etablissements publics: ONF (*) et CNPF (*)
FCPR
Référent national : AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
 Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
 Portable : 07 63 04 04 75
Sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:
Administration centrale: CGAAER (*), DGPE, SNUM
DDPP: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)
Etablissements publics: ASP, INAO (*), Agence BIO (*)
Autres structures/agents détachés: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)
Agents du secteur privé
Référente nationale: Agence BIO, ASP, INAO

Suit les agents en poste:
Administration centrale: DGER, SG: DAJ (*), déchargés syndicaux
DDT et DDPP: Essonne
Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet
Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)
Autres structures/agents détachés: Essonne
Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
 Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
 Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:
Administration centrale: SG: SRH, ASMA (*), DAC des ministères autres que MASA (*)
DDT et DDPP: Yvelines
Enseignement supérieur : ENSP, ODEADOM
Autres structures/agents détachés: Yvelines
Référente nationale: ODEADOM

Suit les agents en poste:
Administration centrale: SG: SSP Paris, Cabinet, Bureau du Cabinet, MTE : suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA
DDT et DDPP: Seine-et-Marne
DRIEAT
Enseignement supérieur : ENVA
Etablissements publics: FranceAgriMer, (Montreuil), AESN
Autres structures/agents détachés: Seine-et-Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND EST

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE: 19 AVENUE DU MAINE - 75015 PARIS

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrlichon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Pas-de-Calais, Vosges

Enseignement technique: Pas-de-Calais, Vosges

Autres structures/agents détachés: Pas-de-Calais, Vosges

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Grand Est

DDT (M) / DD(ETS)PP: Marne, Somme

Enseignement technique : Marne, Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogy1@agriculture.gouv.fr



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin

Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin

Autres structures/agents détachés : Aube, Nord, Haut-Rhin

ONF: Hauts-de-France, Grand Est

Suit les agents en poste :

DRAAF: Hauts-de-France

DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle, Meuse

Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle, Meuse

Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)

Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixécourt, VNF DT NE Nancy, IGN Champigneulles, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)

Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle, Meuse



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Grand Est

DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Enseignement supérieur: ENGEES

INAO: Grand Est

Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Hauts-de-France

DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

DR ASP: Hauts-de-France, Grand Est

OFB: Grand Est

Référent national: VNF

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dpts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHE - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogosz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : [liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr](mailto:listes-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr)



Eric Giry
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 38
Portable : 06 99 82 67 88
eric.giry@agriculture.gouv.fr



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Auvergne-Rhône-Alpes
DDT/DD(ETS)PP : Haute-Savoie
Enseignement technique : Haute-Savoie
Établissements publics MAA-MTE : ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)
Autres structures/agents détachés : Haute-Savoie, Coach au Pôle d'accompagnement du management des structures (PAMS) – Secrétariat général

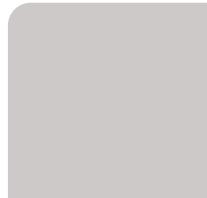
Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bourgogne-Franche-Comté
DDT(M)/DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort
Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort
Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 29
Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr



N.

Tél. :
Portable :

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Loire, Savoie, Nièvre
Enseignement technique : Loire, Savoie, Nièvre
Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie, Nièvre

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ain, Allier, Haute-Loire
Enseignement technique : Ain, Allier, Haute-Loire
Établissements publics MAA-MTE : ONF Auvergne-Rhône-Alpes, IFCE Auvergne-Rhône-Alpes, IGN Rhône
Autres structures/agents détachés : Ain, Allier, Haute-Loire



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 30
Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ardèche, Cantal, Isère
Enseignement technique : Ardèche, Cantal, Isère
Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), InstitutAgro Dijon (Dijon, Clermont-Ferrand)
Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO (Aurillac, Valence), CEREMA Rhône
Autres structures/agents détachés : Ardèche, Cantal, Isère

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté
DDT/DD(ETS)PP : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne
Enseignement technique : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)
Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : *liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr*

Bernard VIU
Coordonnateur de la mission (Montpellier)
Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr



René-Paul LOMI
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 61 57
Portable : 06 87 66 38 39
rene-paul.lomi@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : PACA**DREAL** : PACA**DDT(M)/DD(ETS)PP** : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère**Enseignement supérieur** : ENSP Marseille**Enseignement technique** : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère**Établissements publics** : Parc National des Cévennes, PN Mercantour, PN Calanques, INRAE Aix-en-Provence, CEREMA, ASP PACA-Corse, FAM (Alpes-de-Haute-Provence), DPFM, IGN Aix-en-Provence**Autres structures et agents détachés**: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère

Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr



Jean CEZARD
(Toulouse)

Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM: Corse**DREAL**: Corse**DDT(M)/DD(ETS)PP**: Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse,**Enseignement technique**: Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Lycée maritime de Bastia**Établissements publics** : Parc National de Port-Cros, Parc National des Écrins, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF Corse et ONF Agence Hautes-Alpes et RTM, ONF Agence Var – Alpes-Maritimes**Autres structures et agents détachés**: Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse

Mario CHARRIERE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Aveyron, Pyrénées-Orientales, Aveyron (excepté EPL Saint Affrique),**Enseignement technique** : Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète, Pyrénées-Orientales, Aveyron (excepté EPL Saint Affrique),**Établissements publics** : IFCE Uzès, IFCE Aveyron, ASP Occitanie, OFB (Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales), OFB Haute-Garonne**Autres structures et agents détachés**: Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMPAS) : Stéphanie Aubert : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : 51, RUE KIESER – CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMPAS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : *liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr*

François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DREAL: Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP: Indre-et-Loire, Loiret
Enseignement technique: Indre-et-Loire, Loiret
Établissements publics MAA-MTE: INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire, Loiret), DR ASP Centre-Val de Loire, IGN (Nogent sur Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés: Indre-et-Loire, Loiret (dont SGAR Centre-Val de Loire et Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référent national : IGN, co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE: ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés: Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Benoît LAVIGNE
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 54
Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Enseignement technique : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE: INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bourbonnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés: Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Référente nationale : co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques
Enseignement technique : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Lycée maritime (Ciboure)
Établissements publics MAA-MTE: IFCE (Pau-Gelos et Villeneuve-sur-Lot), INAO (Pau), ONF Agence territoriale Landes-Nord Aquitaine (Bruges), ONF Agence territoriale Pyrénées-Atlantiques (Pau)
Autres structures/agents détachés: Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 69
Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Nouvelle-Aquitaine
DDT(M)/DD(ETS)PP: Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lycée maritime (La Rochelle)
Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro
Établissements publics MAA-MTE: DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés: Charente, Charente-Maritime, Référent national : co-référent ASP

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Dordogne, Gironde
Enseignement technique : Dordogne, Gironde
Établissements publics MAA-MTE: INRAE (Villenave d'Ornon), IFCE DT Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), IGN DT Sud-Ouest (Saint-Médard-en-Jalles), DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes
Autres structures/agents détachés: Dordogne, Gironde

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier: 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
 Stéphanie Mobihan: 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
 Catherine Tirado: 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire,
 Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : listes-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr

Béatrice ROLLAND
Coordonnatrice de la mission

Tél. : 02 99 28 22 91
 Portable : 07 63 45 54 43
beatrice.rolland@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
 Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DDT(M)/DDPP : Calvados, Ille-et-Vilaine
Enseignement technique : Normandie (Eure et Manche)
Autres structures et agents détachés/en disponibilité :
 Calvados, Ille-et-Vilaine

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Pays de la Loire
DDT(M)/DDPP : Eure, Loire Atlantique, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Sarthe et Mayenne)
Établissements publics MAA-MTE : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE, CEREMA 44, ONF 35 et 44
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Eure, Loire-Atlantique et Morbihan
Référent national : CEREMA



Patrick DEHAUMONT

Tél. : 02 99 28 22 92
 Portable : 06 80 26 29 51
patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
 Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bretagne,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Finistère, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : OFB, IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 29
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Finistère, Manche, Mayenne
Référent national : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Pays-de-Loire (Maine-et-Loire et Vendée), Bretagne (Côtes-d'Armor et Morbihan)
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49
Autres structures et agents détachés/en disponibilité :
 Maine-et-Loire



Benoit JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
 Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE

Tél. : 02 99 28 22 88
 Portable : 06 09 37 73 70
thierry.place@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DDT(M)/DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 61
Autres structures et agents détachés/en disponibilité :
 Côtes-d'Armor, Orne, Vendée

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Normandie
DDT(M)/DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Finistère et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie
Autres structures et agents détachés/en disponibilité :
 Seine-Maritime, Sarthe

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER

CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : *liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr*



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion

COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon